

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal
Séance du 09 février 2026

Le Conseil Municipal :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025 ;
- Approuve le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2025 ;
- Prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal

1. Bilan des acquisitions et cessions 2025

Prend acte de ce bilan pour l'année 2025.

2. Prolongation d'un bail emphytéotique – résidence séniors du Vieil Armand

Confirme le principe de la prolongation du bail emphytéotique consenti à Habitats de Haute-Alsace à compter du 1er janvier 2043 ; Fixe la date d'échéance du bail emphytéotique prolongé au 31 décembre 2071, conformément aux dispositions légales applicables ; Décide que cette prolongation est consentie moyennant une redevance annuelle fixée à l'euro symbolique, justifiée par l'intérêt général poursuivi et la teneur des obligations imposées au preneur emphytéotique et autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires et à signer l'avenant correspondant.

3. Déclassement d'une parcelle communale et échange de parcelles avec la Banque Populaire

Prononce le déclassement du domaine public communal de la parcelle cadastrée n°521/195 (section 5), d'une superficie de 5 m² ; Autorise la cession de cette parcelle au bénéfice de la Banque Populaire, dans les conditions définies ci-dessus et l'acquisition par la Ville de Guebwiller, moyennant l'euro symbolique, des parcelles cadastrées n°523/195 et n°524/195, appartenant à la Banque Populaire ; Classe dans le domaine public communal, à l'issue de la procédure d'acquisition, les parcelles n°523/195 et n°524/195, d'une superficie respective de 1 m² et 10 m² et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes, documents et pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4. Désaffectation totale du presbytère de la paroisse St-Léger rue de l'Eglise

Demande à Monsieur le Préfet d'autoriser la désaffectation totale du presbytère de la paroisse Saint-Léger, ainsi que de son jardin et de ses dépendances, situé 30 rue de l'Église, cadastré section 4, parcelle n°35 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

5. Reversement à la CCRG de l'accompagnement financier de l'Etat à l'accueil de la petite enfance

Approuve le reversement, sous forme de convention, du montant de l'accompagnement financier perçu par la commune de Guebwiller à la CCRG et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

6. Réhabilitation et extension du groupe scolaire Jeannine Bucher – Attribution et signature des marchés

Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les marchés tels qu'ils figurent au tableau ci-dessus, ainsi que tous les actes nécessaires à leur exécution et à accomplir toutes les formalités en résultant et dit que les dépenses en résultant seront imputées au chapitre 23 « immobilisations en cours » article 2313 « constructions », du budget principal.

7. Subventions allouées aux écoles

Décide l'attribution des subventions suivantes :

- à l'école maternelle Charles KIENZL un montant de 2.000,00 € pour le projet « école de dehors » et un montant de 432,00 € pour le projet « maternelle et cinéma » ;
- à l'école élémentaire Adelaïde HAUTVAL un montant de 2.016,00 € pour le projet « ski alpin » et un montant de 2.000,00 € pour le projet « tennis » ;
- à l'école élémentaire Émile Storck un montant de 2.016,00 € pour le projet « ski alpin », un montant de 880,00 € pour le projet « classe de découverte à la Roche à Stosswihr », un montant de 621,00 € pour le projet « escrime », un montant de 250,00 € pour le projet « découverte de l'opéra et du ballet du Rhin » et un montant de 1.200,00 € pour le projet « échanges franco/allemand »

Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder à son versement.

8. Convention entre la ville de Guebwiller et l'Ecole de Musique pour le reversement de sa subvention

Décide d'attribuer une subvention à l'École de Musique de la région de Guebwiller pour un montant total de 32.200,00 € et autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et à procéder au versement de la subvention.

9. Convention entre le CDJ et le Souvenirs Français

Approuve la convention de partenariat entre le Conseil des Jeunes de Guebwiller et l'association Le Souvenir Français; Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant et accepte le principe de la participation financière de la Commune, à hauteur de 50 % du coût de réalisation du drapeau mémoriel et de l'achat du baudrier qui s'élève à 366€, conformément aux dispositions prévues dans la convention.

10. Chasse Communale – Agrément de garde-chasse

Donne un avis favorable à la nomination de M. Dylan FOHRER, en qualité de garde-chasse pour le lot n° 1 et à la nomination de M. Bertrand CRON, en qualité de garde-chasse pour le lot n° 2.

11. Convention de financement – Plan de lutte contre le frelon à pattes jaunes

Approuve la participation de la Commune au plan de lutte contre le frelon à pattes jaunes ; Fixe les modalités du soutien financier comme suit : prise en charge de 50 % du coût de destruction d'un nid secondaire, dans la limite de 80 € par intervention et d'un plafond global de 1 000 € pour l'année 2026 ; Inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice concerné et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

12. Personnel Communal – Création de postes

Crée au tableau des effectifs de la commune, à compter du 1^{er} mars 2026, les postes suivants : 2 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe, relevant de la catégorie C2 de la filière sanitaire et sociale et dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Maire

Francis KLEITZ
Conseiller d'Alsace



